DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS INDUSTRIELS ET MINIERS

Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact pour le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie sur le territoire de la municipalité de Contrecoeur par Triumvirate Environmental Inc.

Dossier 3211-22-017

Le 6 mai 2024

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Québec

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, la Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie sur le territoire de la municipalité de Contrecoeur par Triumvirate Environmental Inc. est recevable, soit qu'elle traite de manière satisfaisante des sujets qu'elle doit aborder selon la directive ministérielle et tient compte des observations de la consultation publique prévue à l'article 31.3.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2).

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) sur la recevabilité de cette étude d'impact sur l'environnement.

L'avis présente d'abord un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour et une description sommaire du projet. Il énumère par la suite les documents sur lesquels se base l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact, indique le résultat de cette évaluation ainsi que la recommandation au ministre concernant la période d'information publique.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2020-01-23	Réception de l'avis de projet
2020-01-23	Délivrance de la directive ministérielle
Du 2020-02-04 au 2020-03-05	Consultation publique sur les enjeux que l'étude d'impact devrait aborder
2020-03-12	Transmission au promoteur des observations sur les enjeux soulevés lors de la consultation publique
2020-12-08	Réception de l'étude d'impact
2020-12-10	Dépôt de l'étude d'impact au registre
2021-02-16	Transmission à l'initiateur de projet du document contenant la première série de questions et commentaires issus de la consultation des ministères et organismes concernés
2022-09-26	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

2022-10-19	Transmission à l'initiateur de projet du document contenant la deuxième série de questions et commentaires issus de la consultation des ministères et organismes concernés
2024-02-06	Réception des réponses fournies par l'initiateur de projet

2. DESCRIPTION DU PROJET

Triumvirate Environmental Inc (ci-après Triumvirate) exploite un centre de gestion de matières dangereuses résiduelles (MDR) à Contrecoeur en Montérégie. Au total, le site couvre une superficie de 13 006 m^2. Les opérations actuelles consistent en la réception de MDR, le transvidage de solvants en attente de leur expédition hors site, la vidange de substances chimiques usées, le nettoyage de chiffons souillés, le perçage de canettes d'aérosols pour y récupérer les gaz et la neutralisation de substances résiduelles acides à l'aide de solutions caustiques. Le centre gère des matières résiduelles toxiques, inflammables ou corrosives, telles que des flacons de laboratoire, des boues de peinture, des débris et d'autres matières résiduelles contaminées par des solvants.

Triumvirate a comme projet d'ajouter à ses installations un procédé de désorption thermique anaérobie (pyrolyse), un procédé connu, mais inexistant au Québec. Ce procédé permettra de soustraire des matières dangereuses résiduelles aux sites d'enfouissement ainsi que de récupérer des substances organiques qu'elles contiennent qui pourront être recyclées ou réutilisées. L'ajout du procédé de désorption thermique permettra de traiter 30 000 tonnes de MDR supplémentaires par année. L'augmentation du flux de camions est estimée à environ 5 entrées et sorties de plus quotidiennement.

La première étape du procédé de désorption thermique consiste au déchiquetage des MDR dans un broyeur qui décharge ensuite la matière broyée dans une série de deux convoyeurs fermés. La matière est ensuite acheminée jusqu'au four à tambour rotatif (ATDU). Le procédé de l'ATDU consiste à décomposer chimiquement des matières en les chauffant dans un environnement où il n'y a pas d'oxygène. De l'azote est injecté dans les équipements de procédé en amont du four rotatif, soit le broyeur et les convoyeurs, ainsi qu'à l'intérieur du four lui-même, afin d'inerter l'environnement de traitement de la matière. Sous l'action de la chaleur, les substances organiques passent en phase gazeuse dans l'unité et sont évacuées par tirage induit. Ces gaz sont ensuite acheminés vers une unité de récupération de vapeur (URV) où ils sont condensés et séparés de matières indésirables par l'entremise d'un séparateur d'huile. Les gaz non condensables issus de l'URV sont ensuite ventilés vers l'oxydateur thermique pour leur destruction. Finalement, les résidus solides générés par l'ATDU sont refroidis dans des convoyeurs et accumulés dans un conteneur.

Le projet prévoit occasionner l'émission de gaz à effet de serre de l'ordre de 12,4 t éq. CO_2 pour la phase de construction et de 22 306 t éq. CO_2 par année pour la phase d'exploitation. La demande en combustible fossile du projet, principalement représentée par celle des brûleurs de l'ATDU et de l'oxydateur thermique, sera comblée par le gaz naturel dont l'acquisition se fera par un branchement au réseau existant situé à proximité du site.

Comme le projet sera réalisé sur un site existant et que les équipements de procédé seront livrés sous forme modulaire, il est prévu que la construction sur le site durera environ six mois. Au total, 12 mois seront nécessaires pour démarrer le projet en incluant l'ingénierie, la livraison des équipements et le processus de démarrage. Les coûts totaux pour la réalisation de ce projet se chiffrent approximativement à 13,2 M$.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par la direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers en collaboration avec les unités administratives concernées du MELCCFP ainsi que les ministères et les organismes suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie;
- la Direction des politiques de l'atmosphère;
- la Direction adjointe des projets industriels et miniers;
- la Direction de l'eau potable et des eaux souterraines;
- la Direction des eaux usées;
- la Direction de l'expertise en décarbonation et efficacité énergétique;
- la Direction des matières dangereuses et des pesticides;
- la Direction des politiques climatiques;
- la Direction de la qualité de l'air et du climat;
- le Ministère de la culture et des communications;
- le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- le Ministère de la Sécurité publique;
- le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- AVIS DE PROJET. *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur,* par Stantec Experts-conseils ltée, Janvier 2020, 17 pages, 3 annexes et 1 carte;

- ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT DÉPOSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur (3211-22-017) – Rapport final*, par Stantec Experts-conseils ltée, novembre 2020, 286 pages, 5 annexes;

- QUESTIONS ET COMMENTAIRES. *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur par Triumvirate Environmental Inc – Version finale*, par Stantec Experts-conseils ltée, août 2022, 1027 pages et 18 annexes;

- ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE – PHASE I. *Centre de gestion de matières dangereuses résiduelles de Triumvirate à Contrecoeur (QC) – Annexe H de la*

première série de réponses aux questions et commentaires, par Stantec Experts-conseils ltée, février 2022, 1579 pages et 8 annexes;

- QUESTIONS ET COMMENTAIRES – 2e SÉRIE. *Projet de valorisation des matières dangereuses résiduelles à l'aide d'un procédé de désorption thermique anaérobie à Contrecoeur* par Triumvirate Environmental Inc – Version finale, par Stantec Experts-conseils ltée, Février 2024, 110 pages et 5 annexes;

- Courriel de M. François Parent, de Stantec Experts-conseils ltée, à Mme Alyson Gagnon, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 26 septembre 2022 à 16 h 32, concernant la demande du fichier avec les calculs détaillés des taux d'émission de l'ensemble des sources considérées dans la modélisation atmosphérique, 2 pages et 1 pièce jointe;

- Courriel de Mme Claire Lemieux, de Stantec Experts-conseils ltée, à Mme Alyson Gagnon, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 3 octobre 2022 à 16 h 00, concernant une question sur le rapport de Bowen de la modélisation atmosphérique, 2 pages;

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 23 janvier 2020.

Par ailleurs, l'initiateur s'est engagé à déposer un résumé de l'étude d'impact avant le début de la période d'information publique.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons que soit entreprise l'étape d'information publique prévue à l'article 31.3.5 de la Loi.

Alyson Gagnon

Alyson Gagnon, Biologiste. MSc.
Chargée de projet
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels et miniers